



Shutterstock

Protection de la vie marine en haute mer

Négociation d'un accord international pour préserver la biodiversité marine en dehors des juridictions nationales

En bref

Des requins majestueux aux baleines charismatiques en passant par les créatures mal connues des abysses, la haute mer abrite une partie des formes de vie les plus intéressantes et les plus précieuses des océans. Mais en dépit de la beauté et des merveilles qu'elle recèle, la haute mer est très vulnérable. Les réglementations qui devraient la protéger forment un assemblage hétéroclite qui n'est pas à la hauteur de la tâche. Cet écosystème marin risque de devenir une grande « tragédie des biens communs », autrement dit une ressource utilisée librement par tous mais que personne ne possède ni ne protège. Si l'on veut assurer l'avenir de ce milieu marin, il est nécessaire de mettre en place des outils de gestion modernes, ainsi que des réserves et des aires marines protégées, inscrites dans les lois et respectées dans le monde entier¹.

Conscients de cet état de fait, les dirigeants politiques réunis lors du sommet Rio+20 (conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012) se sont engagés à prendre une décision d'ici septembre 2015 sur le lancement de négociations en vue d'un nouvel accord destiné à préserver et à protéger la vie marine en haute mer². En juin 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait un grand pas en avant en adoptant une résolution relative au lancement des négociations sur un traité international plus que nécessaire³.

The Pew Charitable Trusts travaille avec les États pour s'assurer que le texte du traité soit fort, avec la mise en place de mesures de conservation juridiquement contraignantes qui réussiront à protéger la vie marine en haute mer.

Qu'est-ce que la haute mer ?

La haute mer, c'est-à-dire les zones de l'océan situées en dehors de toute juridiction nationale, ne relève pas des zones économiques exclusives des pays et couvre près des deux tiers (64%) de la surface des océans. Cela correspond à 43% de la surface terrestre.

Ces mers constituent 80% des espaces vitaux de la planète. Aucun pays ne les gouverne car elles font partie des biens communs mondiaux, gérés collectivement par toutes les nations.

Autrefois considérée comme étant stérile et sans vie, on sait à présent que la haute mer constitue l'un des plus grands réservoirs de biodiversité de la planète. De nombreuses espèces marines, telles que les baleines, les thons et les requins, passent la plus grande partie de leur vie dans ces eaux, suivant des voies de migration qui traversent les grands bassins océaniques pour se rendre de leurs aires d'alimentation à leurs aires de reproduction, et inversement. D'autres passent leur vie entière en haute mer, vivant et se reproduisant le long de chaînes de montagnes sous-marines. De nos jours, les découvertes scientifiques réalisées dans d'anciens champs de coraux d'eau profonde et sur des monts sous-marins regorgeant de vie permettent de développer les médicaments du futur et contribuent à améliorer notre compréhension de la biodiversité au niveau mondial.

La biodiversité de la haute mer est également source de grands bénéfices économiques. En dépit de leur éloignement des communautés côtières, ces eaux procurent des services écosystémiques importants, de la pêche à la régulation du climat en passant par les loisirs, et bien d'autres. La pêche en haute mer représente jusqu'à 16 milliards de dollars par an de captures brutes⁴. De plus, les estimations de la valeur économique du stockage du carbone en haute mer oscillent entre 74 milliards de dollars et 222 milliards de dollars par an. Ces exemples ne constituent qu'une infime partie de l'ensemble des bénéfices et de la valeur économique totale tirés de la haute mer⁵.

Les menaces sur la haute mer

La haute mer est de plus en plus menacée par les activités humaines, notamment la pollution, la surpêche, l'extraction minière, la géo-ingénierie et le changement climatique. À l'échelle mondiale, 90% des espèces pêchées sont épuisées ou exploitées au maximum⁶. Les navires de pêche s'aventurent donc de plus en plus loin et pêchent de plus en plus profond, accélérant ainsi l'exploitation de ces espèces tout en augmentant les prises accessoires et la dégradation des habitats. Les nouvelles technologies relatives au chalutage profond et aux dispositifs de concentration de poissons (DCP) aggravent cette dégradation, tout en favorisant la surexploitation des poissons d'importance commerciale et d'autres espèces capturées accidentellement. Le changement climatique et les nouveaux modes d'exploitation des océans, tels que l'exploration et l'extraction du pétrole et du gaz en eau profonde, ainsi que l'exploitation minière des fonds marins, présentent également des risques.

Malheureusement, aucun cadre international existant n'est en mesure de protéger entièrement la haute mer des activités humaines, mais l'élaboration d'un nouveau traité par les Nations Unies permettrait de remédier à ce problème.



Chalutiers en mer.

La nécessité d'un nouvel accord international

De nos jours, la haute mer est régie par un ensemble hétéroclite d'accords et de traités internationaux, régionaux et sectoriels. Dans certaines zones, ceux-ci se chevauchent et créent des problèmes de juridiction complexes. Ailleurs, certains espaces sont sans gouvernance, personne n'ayant une autorité suffisante pour agir. Par exemple, certaines conventions maritimes régionales peuvent établir des aires marines protégées, mais cette classification ne restreint pas les activités telles que la pêche ou l'exploitation minière des fonds marins, car d'autres organismes sont responsables de leur gestion. En conséquence, ces zones protégées ne peuvent pas exclure les activités qui constituent pourtant des menaces importantes pour la vie marine. À l'exception de la commission internationale qui gouverne l'océan Austral autour de l'Antarctique, il n'existe aucun mécanisme pour mettre en place des réserves marines entièrement protégées en haute mer.

Les progrès en vue de la création d'un instrument juridique qui assurerait une protection plus complète de la vie marine en haute mer sont le fruit de discussions amorcées en 2003 au niveau de l'Organisation des Nations Unies. Cette année-là a eu lieu la première réunion d'un groupe de travail de l'ONU chargé d'étudier la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones en dehors de toute juridiction nationale. Pendant des années, le groupe n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une recommandation à l'Assemblée générale visant à entamer des négociations sur un nouvel accord multilatéral⁷. Cependant, en tirant parti de l'impulsion donnée par le sommet Rio+20, le groupe de travail a finalement décidé en janvier 2015 de recommander l'ouverture des négociations. Faisant suite à cette recommandation, la résolution de l'Assemblée générale de juin 2015 a lancé l'élaboration d'un nouveau traité et réaffirmé une série d'éléments clés ayant émergé des discussions précédentes et devant servir de base aux négociations en cours :

- Les ressources génétiques marines, incluant le partage de leurs bénéfices ;
- Des outils de gestion par zone, incluant les aires marines protégées ;
- Des évaluations de l'impact sur l'environnement ;
- Le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines.

L'inclusion dans le traité des réserves et des aires marines protégées en haute mer, ainsi que celle de la prise en compte des évaluations de l'impact sur l'environnement, aura un impact significatif sur la conservation de la biodiversité marine en haute mer. En délimitant des zones exemptes d'activités préjudiciables à la vie marine, les réserves et les aires marines protégées servent d'outils indispensables à la préservation de la biodiversité, des habitats et des processus écosystémiques essentiels. Les évaluations de l'impact sur l'environnement, qui devraient être réalisées avant que toute nouvelle activité potentiellement dommageable soit approuvée, contribueront également à assurer que les bénéfices économiques tirés de la haute mer n'entraînent qu'un minimum de conséquences négatives.

Les étapes en vue d'un nouveau traité

La décision de l'ONU de s'engager dans l'élaboration d'un nouvel accord international est un bon début, mais il reste encore beaucoup de travail. Au moins deux réunions de dix jours sont prévues pour la Commission préparatoire en 2016 et 2017. Elles permettront aux États membres de l'ONU de formuler des recommandations de fond sur les éléments d'un accord. Fin 2017, la Commission préparatoire établira un rapport sur ses progrès et transmettra ses recommandations à l'Assemblée générale de l'ONU. En septembre 2018, l'Assemblée générale décidera s'il y a lieu d'organiser une conférence intergouvernementale pour finaliser le texte du traité et fixera une date pour le début de la conférence.

Sans un nouveau traité solide, les activités humaines continueront de mettre en danger les océans et la planète. En élaborant un traité dans un délai convenable, nous pourrions protéger la biodiversité de la haute mer pour les générations à venir.

Notes

- 1 Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, « L'avenir que nous voulons », juin 2012, § 162, <http://sustainabledevelopment.un.org/futurewewant.html>.
- 2 *Ibid.*, § 177.
- 3 Assemblée générale des Nations Unies, résolution A/RES/69/292, « Élaboration, dans la cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale », juin 2015, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/187/55/PDF/N1518755.pdf?OpenElement>.
- 4 A.D. Rogers et al., "The High Seas and Us: Understanding the Value of High-Seas Ecosystems," Global Ocean Commission (2014), http://www.globaloceancommission.org/wp-content/uploads/High-Seas-and-U.S.FINAL_FINAL_high_spreads.pdf.
- 5 *Ibid.*
- 6 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « *The State of World Fisheries and Aquaculture. Opportunities and Challenges.* », 2014, <http://www.fao.org/3/a-i3720e.pdf>.
- 7 Assemblée générale des Nations Unies, « Lettre datée du 30 juin 2011, adressée au président de l'Assemblée générale par les co-présidents du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée », juin 2011, <http://www.un.org/depts/los/biodiversityworkinggroup/biodiversityworkinggroup.htm>.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur :
pewtrusts.org/highseas

Contact : Leah Weiser, senior associate, chargée de communication

Adresse électronique : lweiser@pewtrusts.org

Site web du projet : pewtrusts.org/highseas

The Pew Charitable Trusts applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques, informer le public et stimuler la vie citoyenne.